

# Confédération Française des Retraités

## Rapport d'activité 2019

Les différentes instances de la CFR (Bureau, Commissions) se sont réunies régulièrement tout au long de l'année 2019, se concentrant sur les sujets d'actualité. Des rapports spécifiques relatent les travaux menés dans les domaines de la retraite, de la santé, de l'autonomie ainsi que ceux en lien avec notre participation à AGE Platform Europe et la Coordination AGE France.

Ces travaux et réflexions nous ont amenés à intervenir auprès des pouvoirs publics, des politiques et des médias sur des problèmes particulièrement préoccupants pour les retraités et personnes âgées.

Ce fut tout d'abord la non-compensation de la hausse de la CSG qui nous a mobilisé.

Nous avons rappelé tant au Président de la République qu'à l'ensemble des parlementaires deux revendications essentielles pour que les retraités soient sur un pied d'égalité avec les actifs :

- la suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% sur les retraites complémentaires
- la déductibilité des cotisations d'assurance complémentaire santé

(Lettre au Président de la République du 24 janvier, lettre aux Parlementaires du 16 juillet, lettre aux Présidents des Commissions des affaires sociales de l'Assemblée Nationale et du Sénat, rencontres avec divers responsables politiques).

Sur ces deux points nous n'avons pas encore obtenu satisfaction mais il ne nous est pas interdit d'espérer au moins en ce qui concerne la suppression de la cotisation de 1%.

Mais bien entendu l'année 2019 a été dominée par les débats autour de la réforme des retraites et du projet de loi déposé auprès de l'Assemblée Nationale.

Si nous restons favorables à une réforme systémique visant à instaurer l'équité entre tous les Français le projet appelle de notre part un certain nombre de réserves et nous a conduit à nous exprimer notamment sur l'indexation des retraites actuelles et futures, l'indexation sur l'évolution des revenus professionnels nous semblant hasardeuse. À notre sens seule une indexation sur les prix est susceptible de garantir le pouvoir d'achat des retraités.

Nous nous sommes exprimés dans le même communiqué sur la gouvernance du futur Système Universel de Retraite et demandons que les associations de retraités siègent, à côté des partenaires sociaux, au Conseil d'administration de la Caisse Nationale de Retraite Universelle.

Les Pensions de réversion nous ont également mobilisé et nous nous sommes élevés contre le projet visant à n'attribuer les pensions de réversion qu'à partir de 62 ans. Il semble que nous ayons été entendus puisque l'âge resterait à 55 ans. En attendant nous demandons une harmonisation des conditions actuelles d'attribution (55 ans pour tous et sans condition de ressources).

Sur un problème plus immédiat nous avons protesté à plusieurs reprises et au plus haut niveau contre la désindexation des retraites. Sur ce sujet nous avons été partiellement entendus puisque le Gouvernement est revenu sur la sous-indexation des retraites pour celles qui sont inférieures à 2000€, la ré-indexation des autres devant attendre 2021.

En dehors de ces grands sujets communs à l'ensemble des retraités, la CFR a pris une initiative très importante et que le rapport de la Commission Santé rappelle en détail.

Il s'agit de l'appel d'offres pour une complémentaire santé. Nous savons tous que ce problème est un problème majeur pour les retraités en raison de son poids dans leurs budgets.

À l'issue de cet appel d'offres, nous avons signé un protocole avec Mutualia, protocole qui doit être décliné au niveau de chacune des composantes de la CFR.

Il s'agit d'une initiative très concrète et qui est d'application immédiate sous réserve de la signature d'un accord avec la Fédération à laquelle appartient un assuré.

Du côté de la communication un travail important de rafraîchissement du site Web de la CFR a été réalisé pour le rendre plus attractif et en faciliter la consultation.  
Le site est à nouveau en ligne depuis le début du mois de mars.

Le Président  
Pierre Erbs



## Confédération Française des Retraités

### Rapport d'orientation 2020

Un certain nombre des préoccupations de la CFR n'ont pas trouvé d'aboutissement qui nous convienne.

Nous devons donc persévérer et continuer de faire valoir nos positions sans désespérer.

Cela vaut pour la loi sur les retraites telle qu'elle est soumise à l'examen du Parlement. Cela vaudra également pour ce qui ressortira de la Conférence sur le financement des retraites qu'il s'agisse de mesures d'application immédiate ou de mesures destinées à assurer l'équilibre du futur régime.

Nous nous battons pour le maintien du pouvoir d'achat des retraités.

La CFR s'est adressée à Mme Corinne Grandjean, en sa qualité de rapporteur de la Commission spéciale compétente pour la gouvernance du futur système de retraite.

La demande qui lui était faite était de permettre aux représentants des retraités de siéger au Conseil d'administration de la Caisse Nationale de Retraite Universelle aux côtés des partenaires sociaux, en rappelant que la CFR est la première des associations de retraités.

Le recours à l'article 49-3 de la Constitution fait cependant que l'Assemblée Nationale ne pourra pas introduire d'amendement au cours du processus parlementaire. Cette intervention sera donc réitérée auprès du Président de la Commission des Affaires sociales du Sénat.

Ce sera l'occasion de rappeler notre demande de reconnaissance de la représentativité de la CFR.

Les interventions que fait la CFR empruntent plusieurs canaux : lettres aux plus hauts responsables de l'Etat, rencontres avec des politiques de tous bords, communiqués de presse adressés à tous les Parlementaires et à la presse d'information sociale. En soutien à ces interventions, l'action du réseau des délégués de la CFR est essentielle. Les contacts de terrain font sentir aux Parlementaires une mobilisation de la base à laquelle ils ne peuvent rester insensibles. Il est donc nécessaire que nous renforçons le réseau pour couvrir l'ensemble des départements. Nous devons également mieux intégrer l'animation du réseau à la vie de la CFR. C'est pourquoi il sera proposé au Conseil d'administration de donner au Responsable du réseau des délégués une place au bureau en tant que personne qualifiée ce qui devrait permettre une meilleure circulation ascendante et descendante de l'information.

Une des revendications majeures de la CFR est, rappelons-le, la suppression de la cotisation d'assurance maladie de 1% sur les retraites complémentaires qui constitue une discrimination au détriment des retraités puisqu'ils sont les seuls à payer une telle cotisation.

Le bureau de la CFR a donné son accord pour que soit introduite une action judiciaire visant à la suppression de cette cotisation via une Question préalable de constitutionnalité (QPC).

Nous devrions pouvoir nous associer à une organisation syndicale pour mener cette procédure qui, nous devons en être conscients, durera un certain temps.

Enfin la CFR doit s'emparer à partir de cette année d'un nouveau sujet de réflexion : celui de l'emploi des seniors.

Il a été décidé de mettre en place une Commission spécifique s'appuyant sur un certain nombre de compétences que nous avons identifiées et qui est prête à accueillir d'autres personnes intéressées.

Le Président  
Pierre Erbs